

FÉDÉRATION DES ASSOCIATIONS DES ANCIENS FONCTIONNAIRES INTERNATIONAUX

FÉDÉRATION DES ASSOCIATIONS DES ANCIENS FONCTIONNAIRES INTERNATIONAUX

FÉDÉRATION DES ASSOCIATIONS DES EX-FONCTIONNAIRES INTERNATIONAUX

Palais des Nations, Genève, Suisse ; president@fafics.org ; secretary@fafics.org ; www.fafics.org

BUREAU DU PRÉSIDENT

AFICS NY, a/s Nations Unies, 405 E. 42nd St, Salle U-400, New York 10017

25 août 2026

RÉUNIONS DU BUREAU DE LA FAFICS

(Série 2026-2027, n° 2)

Procès-verbal final de la réunion du Bureau de la FAFICS du 14 août 2026

Présents : Darshak Shah (Président), Clemens Adams, Adriana Gomez Saguez, Nancy Hurtz-Soyka, Maria Machicado, Aye Win, Juan Casas Zamora, Jayantilal Karia, Suzanne Bishopric, Delia Barcelona (Secrétaire), Deborah Landey (Rapporteure), Peter Wichmand (Trésorier)

Absent : Abdou Khadre Diakhate

Décisions/Actions à entreprendre

- Président : Rencontrera la délégation de la FAFICS auprès de la Caisse des pensions après finalisation du rapport de la Caisse, afin de faire le point, d'en discuter et de définir les travaux à venir.
- Président : Diffusera aux Associations la note préparée par la Caisse des pensions sur les résultats de la réunion, accompagnée d'une note sur les principaux résultats et la valeur ajoutée de notre participation à la réunion.
- Président : S'entretiendra de nouveau avec le RSG au sujet de la réponse concernant la communication obsolète qui circule sur les questions de pension.
- Président : Enverra une note à toutes les Associations pour demander si l'une d'entre elles souhaite participer aux travaux de préparation du 57e Conseil et, dans l'affirmative, de prendre contact avec le Vice-Président principal. Le Vice-Président principal préparera le projet.
- Président : Aura un nouvel échange avec Aye Win sur sa vision de la manière dont Aye Win peut soutenir le Comité permanent sur l'adhésion.
- Delia assurera le suivi auprès de Rosemarie McClean concernant la proposition du Pérou relative aux certificats de la Caisse des pensions soulevée lors de la réunion du Conseil.
- Vice-Présidents : Élaboration du plan de travail 2026-2028 sur la base des Priorités stratégiques. Responsable : Maria Machicado, avec l'appui de Delia, Peter et Adriana. Le plan de travail sera présenté au Bureau à la mi-octobre.
- Conception du 57e Conseil de 2027. Responsable : Clemens Adams, avec l'appui de Delia et des Associations. Maria et Adriana apporteront leur soutien. Une note conceptuelle sur le 57e Conseil sera préparée pour discussion au Bureau.
- Évaluation des procédures administratives électorales. Une discussion au Bureau aura lieu sur les enseignements tirés avant le lancement d'une évaluation.
- Renforcement de la transparence, de la responsabilité et de la bonne gouvernance. Responsable : Nancy Hurtz-Soyka.
- Amélioration de la communication transversale. Responsables : Juan Casas et Aye Win. Des communications pilotes sur les activités de la FAFICS concernant diverses questions seront lancées, en commençant par les communications sur l'assurance maladie, ainsi qu'un autre sujet pilote sous la responsabilité de l'un des Vice-Présidents.
- Renforcement et élargissement de la Fédération. Responsable : Aye Win. Soutiendra la Présidente/ le Président du Comité permanent sur l'adhésion, notamment du point de vue de la communication. Maria participera à la discussion initiale.
- Assurer la viabilité financière de la Fédération. Responsable : à déterminer.
- Tous les Vice-Présidents qui dirigent des groupes de travail devraient contacter les Associations afin d'y recruter des membres.

- Secrétaire : Préparera un résumé des principaux documents et ressources de la FAFICS pour les nouvelles Associations, comme les diapositives préparées pour les nouveaux membres du Bureau (FAFICS 101). Debbie et Maria apporteront leur soutien.
- Secrétaire : Travaillera avec l'OIT Genève afin d'obtenir une salle de réunion pour le Conseil de l'année prochaine. Des premiers contacts ont été établis avec l'OIT et l'AAFI-AFICS Genève.
- Rapporteuse : Préparera une lettre à envoyer à chaque Coordonnateur résident, le mettant/la mettant en relation avec le Président de l'Association dans les pays où il existe des Associations, en suivi de la communication adressée en 2024 par le Directeur adjoint du Bureau de la coordination des activités de développement des Nations Unies à tous les Coordonnateurs résidents au sujet de la FAFICS et des Associations locales. Aye Win apportera son soutien.
- Comité permanent des communications : Mettra à jour la brochure de la FAFICS.
- Comité permanent des communications : Mettra sur le site web la note préparée par la Caisse des pensions sur les résultats de la réunion de la Caisse, accompagnée de la note du Président.
- Comité permanent des communications : Travaillera avec le Comité permanent sur l'ASHIL sur les communications relatives aux préoccupations soulevées concernant l'assurance maladie.
- Comité permanent sur l'ASHIL : Dirigera l'élaboration des communications sur les préoccupations soulevées concernant l'assurance maladie, en collaboration avec le Comité permanent des communications. Debbie apportera son soutien.

Point 1 de l'ordre du jour : Adoption de l'ordre du jour

1. L'ordre du jour a été adopté.

Point 2 de l'ordre du jour : Procès-verbal de la réunion du Bureau tenue le 24 juillet 2026

2. Il a été confirmé que le procès-verbal de la réunion du Bureau tenue le 24 juillet avait été envoyé dans les trois langues par le Président aux Présidents des Associations. Le Président a indiqué avoir reçu trois ou quatre réponses exprimant leur appréciation du partage des procès-verbaux des réunions du Bureau. Le procès-verbal est également publié sur le site web.

Point 3 de l'ordre du jour : Protocole pour les réunions du Bureau

3. Les réunions du Bureau dureront une heure et demie ou deux heures, selon l'ordre du jour, avec des temps indicatifs alloués à chaque point.

4. Le Président a indiqué qu'il souhaiterait que tous les documents de référence soient distribués une semaine avant la réunion du Bureau, afin que tous les membres du Bureau les aient lus ; que les présentateurs disposent de 3 à 5 minutes et les contributeurs individuels de 2 à 3 minutes ; et qu'il ferait le tour de la table afin de s'assurer que toute personne souhaitant prendre la parole puisse le faire. Le Président/présentateur résumera la discussion, les mesures à prendre et les parties concernées. Les Vice-Présidents/Coprésidents des Comités permanents seront invités aux réunions du Bureau lorsque le Président ne pourra pas y participer. Les Présidents qui ne peuvent pas participer devraient, de préférence, en informer la Secrétaire au moins une semaine à l'avance.

5. S'agissant de la question de créer une communauté qui avait été soulevée, nous devons aborder les Associations non seulement en tant que défenseuses de leurs droits, mais aussi afin de veiller à ce qu'elles se sentent partie intégrante de la communauté des retraités de l'ONU. La question a été posée de savoir quelles informations pourraient être partagées, notamment avec les nouvelles Associations. Un résumé des principaux documents et ressources de la FAFICS pourrait être préparé et partagé, comme cela a été fait pour les nouveaux membres du Bureau. Les bonnes pratiques des Associations pourraient y être incluses. La version électronique de la brochure de la FAFICS peut être mise à jour et partagée. Nous devons être très prudents lorsqu'il s'agit de résumer et d'extraire des informations sur la FAFICS, en particulier lorsqu'elles sont partagées sur les réseaux sociaux avec le public, car certaines informations sont sensibles et peuvent être mal interprétées par l'IA. Cette question sera approfondie et développée dans le cadre de l'exercice de planification du travail.

Point 4 de l'ordre du jour : Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies

6. Le Président, Darshak Shah, et la Présidente du Comité permanent sur les questions de pension, Suzanne Bishopric, ont présenté un exposé.

7. Le Président a indiqué que le rapport de la réunion de la Caisse des pensions était en cours de finalisation. Il a remercié et félicité la délégation de la FAFICS pour son excellent travail. Il rencontrera la délégation de la FAFICS dès que le rapport sera finalisé afin de faire le point, d'en discuter et de définir les travaux à venir. Il a indiqué qu'à l'avenir, il sera important de veiller à disposer d'une bonne stratégie pour notre participation aux réunions de la Caisse.

8. À la Caisse, il a jugé excellentes les présentations de la Caisse des pensions et du Comité des actuaires et très bonnes les discussions. La stabilité financière de la Caisse a été réaffirmée et il a été constaté que la Caisse avait fonctionné efficacement.

9. Une question, à savoir le budget, n'a pas fait l'objet d'un consensus en raison de la proposition de transférer éventuellement les fonctions de pension vers un autre lieu d'affectation. Une analyse plus approfondie serait nécessaire. Les fiduciaires ont un devoir de diligence à l'égard de la Caisse et doivent faire entendre leur voix. La compétence des représentants de la FAFICS dans les organes subsidiaires de la Caisse est essentielle. Les représentants de la FAFICS doivent s'exprimer du point de vue de la FAFICS et de ce qui est dans l'intérêt de nos membres. Il faut définir clairement quels sont nos intérêts. Il est également important de travailler en étroite collaboration avec le Groupe des participants, puisque le personnel sera un jour composé de retraités et que le Groupe dispose d'un droit de vote au sein de la Caisse, contrairement à la FAFICS. Une relation de confiance est essentielle. Nous avons de bonnes relations avec la FICSA et devons renforcer la collaboration avec l'UNISERV et le CCISUA. Il a été recommandé de tenir avec eux des réunions sur les questions de pension et d'assurance maladie afin de veiller à être aussi alignés que possible sur ces questions. S'agissant du vote, il convient de poursuivre la discussion et la question sera examinée par le Groupe d'examen du régime des pensions.

10. En ce qui concerne la discussion budgétaire de la Caisse des pensions sur le transfert, il a également été souligné que des économies pouvaient être réalisées de différentes manières. Par exemple, la CEPA avait accompli un excellent travail en gérant la grande quantité de travail liée à la réduction des effectifs sans personnel supplémentaire, grâce au succès de l'automatisation en cours des tâches routinières, à la création d'équipes spécialisées pour servir les organisations membres et à l'anticipation de la charge de travail. La réduction des effectifs a amélioré la situation de financement de la Caisse.

11. En ce qui concerne la prochaine étude de gestion de l'actif et du passif, un appel d'offres a maintenant été lancé. L'étude présentera une gamme beaucoup plus large d'options et de scénarios différents que par le passé et alimentera l'examen global en cours du régime des pensions. Dans le passé, l'inflation, les actifs et la croissance avaient constitué des axes majeurs. Désormais, l'accent portera également beaucoup sur les passifs : combien de fonctionnaires seront en poste et à quoi ressemblera la population des retraités. Des études plus fréquentes pourraient être nécessaires.

12. Bien qu'il existe des clauses de confidentialité et que des questions délicates soient examinées lors des réunions de la Caisse des pensions, et bien que nous n'ayons pas de droit de vote, nous avons une voix. Nous devons rassurer nos membres en leur montrant que nous travaillons pour eux et que leurs intérêts sont représentés. Il s'agit également d'un moyen important d'attirer de nouveaux membres à la FAFICS. Bien que cela ait été communiqué au Conseil, ce qui aurait dû rassurer les Associations, davantage de communication est nécessaire.

13. Le Président a indiqué qu'un communiqué de presse de la Caisse des pensions sur les résultats de la réunion paraîtrait prochainement et pourrait être diffusé à toutes les Associations. Une brève note d'accompagnement du Président sur les principaux résultats et notre valeur ajoutée à la réunion pourrait être préparée. L'information pourra être publiée sur notre site web.

Point 5 de l'ordre du jour : 57e Conseil de la FAFICS 2027

14. La réunion de la Caisse des pensions de 2027 se tiendra à Genève et sera accueillie par l'OIT. La FAFICS et l'AAFI-AFICS Genève travaillent ensemble pour déterminer si l'OIT ou le Palais peuvent accueillir le Conseil de la FAFICS. Il a été rappelé au Bureau que les travaux de rénovation du Palais se poursuivent et que plusieurs salles de conférence ne sont pas disponibles. En ce qui concerne le rapport coût-efficacité de la tenue du Conseil au même endroit que la réunion de la Caisse des pensions, les avantages financiers sont évidents. Cela permet également à la direction de la Caisse des pensions de s'adresser au Conseil de la FAFICS en personne plutôt que virtuellement. Il a été estimé que si le Conseil de la FAFICS se tenait dans un autre lieu moins coûteux et proche, cela contribuerait à réduire les coûts. Maria s'est proposée pour analyser les autres possibilités de lieu qui seraient plus économiques. Le Trésorier a indiqué qu'il pourrait être difficile de trouver des solutions plus économiques sans financement supplémentaire spécifique pour le Conseil, compte tenu des économies de voyage lorsque le Conseil se tient au même endroit que la Caisse des pensions. Il a été indiqué que cela serait inclus dans les travaux que Clemens dirigera sur le 57e Conseil.

Point 6 de l'ordre du jour : Priorités stratégiques de la FAFICS 2026-2028

15. Le Président avait présenté cinq Priorités stratégiques pour la FAFICS afin de structurer le plan de travail pour 2026-2028.

1. Protéger les droits à pension acquis et accumulés de tous les retraités de l'ONU.
2. Promouvoir l'accès des retraités à des soins de santé de qualité et abordables.
3. Renforcer et élargir la Fédération en augmentant le nombre d'Associations membres et l'effectif global.
4. Améliorer la transparence, la responsabilité et la bonne gouvernance au sein de la Fédération.
5. Assurer la viabilité financière et opérationnelle de la Fédération afin de soutenir sa mission à long terme.

Une communication et une collaboration efficaces sont des priorités transversales.

16. Il a été convenu qu'il s'agissait globalement des bonnes priorités et que le plan de travail devait être structuré autour d'elles. Il a été suggéré que les priorités constituaient globalement des objectifs à long terme, avec des priorités plus spécifiques pour certaines périodes. Le plan de travail devrait porter sur deux ans, comporter des indicateurs de performance clairs, des résultats et produits tangibles, un budget pour les produits attendus et préciser qui fera quoi et quand. Un plan de mobilisation des ressources devra être élaboré, notamment des propositions sur la manière de réaliser des investissements prudents mais plus rentables. La transition entre le Trésorier sortant et le nouveau Trésorier devra être prise en compte. Le statut juridique de la FAFICS devra être clarifié. Il a été suggéré que le Bureau examine le plan de travail tous les deux mois environ. L'importance de la communication pour instaurer la confiance et créer une communauté a été soulignée. Il a été noté que, si les Priorités stratégiques 1 et 2 impliquent une collaboration avec nos partenaires, nous devons néanmoins jouer pleinement notre rôle. Les Priorités stratégiques 3, 4 et 5 sont davantage internes et peuvent être mises en œuvre par la FAFICS seule. Certains membres ont indiqué que davantage de détails étaient peut-être nécessaires, ce qui devra être examiné par le Groupe de travail dirigé par Maria, mais les priorités telles que présentées seront communiquées aux Associations.

Point 7 de l'ordre du jour : Rôle des Vice-Présidents

17. Le Président a proposé ce qui suit :

- Priorités stratégiques et élaboration du plan de travail 2026-28. Responsable : Maria Machicado, avec l'appui de Delia, Peter et Adriana. Les Comités permanents ont leurs propres plans de travail et un ou deux membres des Comités permanents devraient donc rejoindre le groupe. Le groupe élaborera un prototype et un plan de travail qui seront soumis à l'examen et aux observations du Bureau à la mi-octobre.
- Conception du 57e Conseil de 2027. Responsable : Clemens Adams, avec l'appui de Delia et des Associations. Maria et Adriana apporteront leur soutien. Les travaux comprendront la proposition d'Adriana visant à réaliser un bilan plus détaillé et à examiner les enseignements tirés du 56e Conseil. Une note conceptuelle pour le prochain Conseil sera préparée pour examen par le Bureau.
- Évaluation des procédures administratives électorales. Responsable proposé : Clemens Adams. Clemens a indiqué qu'il ne serait pas en mesure de s'en charger. Il a été suggéré qu'une discussion sur les enseignements tirés ait d'abord lieu au Bureau avant le lancement de l'évaluation.
- Renforcement de la transparence, de la responsabilité et de la bonne gouvernance. Responsable : Nancy Hurtz-Soyka. Le Trésorier doit également être associé à ce travail, avec des liens étroits avec les travaux visant à assurer la viabilité.
- Amélioration de la communication transversale. Responsables : Juan Casas et Aye Win. Des communications pilotes seront lancées sur les activités de la FAFICS. L'ASHIL pourrait être un excellent candidat pour une telle communication.
- Renforcement et élargissement de la Fédération. Aye Win soutiendra la Présidente/le Président du Comité permanent sur l'adhésion, notamment du point de vue de la communication. Maria participera à la discussion initiale.
- Assurer la viabilité financière de la Fédération. Responsable proposée : Adriana Gomez, avec l'appui de Peter. Il s'agit d'une viabilité plus large — pas seulement financière, mais aussi organisationnelle — et il existe donc des liens et chevauchements avec d'autres domaines de travail. Cela comprend une initiative visant à renforcer IDEAS sur les plans organisationnel et opérationnel. Clemens pourrait également être utile. Les travaux comprendraient l'élaboration d'un plan de mobilisation des ressources. Adriana reviendra vers le Président sur cette proposition.

18. Le Président a indiqué que les responsables de chaque domaine de travail devaient se sentir libres de contacter d'autres membres du Bureau et les Associations. Il a également été indiqué que les membres du Bureau pouvaient librement participer aux Comités permanents. Le cas échéant, des notes conceptuelles pourraient être préparées et présentées au Bureau pour discussion. Il a été suggéré qu'une note soit envoyée par le Président à toutes les Associations pour leur demander de se porter volontaires pour le groupe de travail sur la réunion du 57e Conseil. Il a été souligné que la liste des principaux responsables des Associations ainsi que des points focaux des Comités permanents est tenue à jour, bien que de nombreuses Associations n'aient pas de point focal mais désignent plutôt le Président ou le Secrétaire de l'Association comme point focal.

19. Il a été suggéré que les Coordonnateurs résidents et les Équipes de pays des Nations Unies soient contactés par le nouveau Président de la FAFICS afin de leur demander à nouveau leur soutien pour les fonctionnaires se préparant à prendre leur retraite, ainsi que pour les Associations existantes, dormantes et nouvelles. Une lettre sera envoyée à chaque Coordonnateur résident, le mettant/la mettant en relation avec le Président de l'Association dans les pays où il existe des Associations. Il s'agit d'un bon suivi de la communication adressée en 2024 par le Directeur adjoint du Bureau de la coordination des activités de développement des Nations Unies à tous les Coordonnateurs résidents au sujet de la FAFICS et des Associations locales.

4 / 12

Point 9 de l'ordre du jour : Rapport des Comités permanents

Comité permanent sur l'ASHIL

20. Le Président, Jay Karia, a présenté une mise à jour. Il a indiqué que le Comité préparait son plan de travail, qui portera sur les activités en cours ainsi que sur les sept recommandations approuvées par le Conseil. Le Comité permanent se réunira la semaine prochaine.

Comité permanent des communications

21. Le Président, Juan Casas, a présenté une mise à jour. Il a indiqué que le Comité préparait son plan de travail. Le Comité permanent se réunira et examinera le plan de travail et les idées visant à diffuser des informations sur les activités de la FAFICS, notamment en envisageant l'utilisation de YouTube, des entretiens avec des retraités et un accent mis sur des questions telles que l'assurance maladie afin d'éviter tout vide d'information. Il a été suggéré de préparer également des documents de position sur les questions préoccupant les Associations ainsi qu'une liste des réalisations de la FAFICS. D'autres propositions portaient sur l'envoi d'un message hebdomadaire et l'utilisation de la prochaine lettre du Président pour partager des informations sur ce que la FAFICS a fait et fera concernant les questions d'assurance maladie. La FAFICS doit être présente sur les réseaux sociaux afin d'informer sur qui nous sommes et ce que nous faisons. Il a été proposé qu'Aye Win soit le porte-parole de l'organisation.

Comité permanent sur l'adhésion

22. Le Président, Abdou Khadre Diakhate, qui n'a pas pu être présent, avait transmis une mise à jour écrite, résumée comme suit.

23. Il a félicité tous les responsables nouvellement élus et leur a souhaité plein succès dans leurs nouvelles fonctions. Il a indiqué que le Comité sur l'adhésion était prêt à collaborer avec tous les collègues et accueillait favorablement les informations, conseils, orientations et recommandations. L'objectif du Comité est de porter à soixante-dix le nombre d'Associations — si possible — avant la prochaine session du Conseil. Le Comité finalise actuellement une liste de dix personnes bénéficiant d'une bonne représentation géographique, ce qui facilitera et rendra plus réalisables les missions. Six Associations ont déjà confirmé leur participation, tandis que quatre autres seront consultées. Un Coprésident sera proposé au Président.

24. La Géorgie et l'Irlande ont manifesté leur intérêt pour recevoir un appui afin de créer une Association. Des contacts ont été établis avec Tamar Khomaszaridze (Géorgie) et Elizabeth Morrin (Irlande). La documentation relative à la création d'une Association leur a déjà été envoyée le 8 août 2026. Delia a apporté son concours à une lettre qui sera adressée à la Caisse des pensions au sujet des retraités en Géorgie et en Irlande.

25. Il a été suggéré de fournir un soutien entre pairs aux Associations qui pourraient avoir besoin de mentorat et d'accompagnement. Les points focaux pourraient soutenir les pays voisins. Il a également été suggéré de mettre l'accent notamment sur la manière dont les petits pays comptant peu de retraités peuvent participer, ainsi que sur la manière dont les retraités vivant dans des pays dont ils ne sont pas originaires peuvent participer à une Association locale.

Comité permanent de la planification de la relève

26. La Présidente, Nancy Hurtz-Soyka, a présenté une mise à jour. Elle a indiqué que le nouveau formulaire du vivier d'experts serait hébergé sur le site web de la FAFICS et a remercié Juan d'avoir rendu cela possible. Les Associations utilisent déjà le nouveau formulaire et sept Associations ont proposé des personnes : trois de Bolivie et une du Canada, de l'Italie, du Kenya et du Royaume-Uni. Le Président avait demandé au Comité permanent de rechercher des représentants de la FAFICS pour le Comité d'audit de la Caisse des pensions.

Point 10 de l'ordre du jour : Questions diverses

QD-Point 1

27. Des communications avaient été reçues des Associations et de retraités individuels au sujet de l'assurance maladie, dans lesquelles des questions étaient soulevées quant à la manière dont les retraités sont consultés sur les questions qui les concernent et à la manière dont leurs intérêts sont représentés.

28. Le Président a demandé à Jay de résumer les rôles des organismes des Nations Unies, des Comités d'assurance maladie des organisations et des retraités qui y siègent, des Associations individuelles et de la FAFICS au niveau mondial, afin que le Bureau dispose d'une compréhension commune servant de base à la discussion. Il a exprimé sa grande reconnaissance pour le travail entrepris par le Comité permanent sur l'ASHIL et souligné que la charge de travail était importante et complexe.

1. Rôle des organismes des Nations Unies

- L'assurance maladie dans l'ensemble du système des Nations Unies ne relève pas d'un seul régime d'assurance maladie de l'ONU. Les différents organismes des Nations Unies — tels que le Secrétariat de l'ONU, l'OMS, l'OIT, l'UNESCO, la FAO et d'autres — disposent de leurs propres dispositifs d'assurance maladie pour le personnel et les retraités admissibles.
- Lorsque les fonctionnaires prennent leur retraite et remplissent les conditions d'admissibilité requises, ils peuvent généralement continuer à bénéficier de l'assurance maladie par l'intermédiaire de leur ancienne organisation. Cette assurance est communément appelée assurance maladie après la cessation de service (ASHI). Le retraité paie normalement une partie du coût et l'ancienne organisation en paie une autre partie. Les prestations, primes et règles diffèrent d'un organisme des Nations Unies à l'autre, sauf lorsqu'un organisme administre des régimes d'assurance maladie pour plusieurs organismes.

2. Rôle des Comités d'assurance maladie et des représentants des retraités qui y siègent

- La plupart des organisations disposent de Comités d'assurance maladie. Leur rôle est de recommander à la direction des organisations individuelles d'établir et de mettre à jour les prestations, d'ajuster les primes et d'interagir, le cas échéant, avec les administrateurs tiers (TPA) (certaines organisations n'ont pas de TPA mais traitent elles-mêmes les demandes, comme l'OMS). Dans de nombreux cas, les retraités sont membres de ces Comités d'assurance maladie, dans certains cas avec plein droit de vote et dans d'autres en tant qu'observateurs sans droit de vote.
- Au sein des Comités d'assurance maladie, les représentants des retraités jouent un rôle essentiel avec les autres membres — représentants de la direction et du personnel. Ils analysent les données fournies par la section assurance maladie de l'organisation sur l'utilisation des régimes, sur la base de l'expérience historique et actuelle des demandes par régime ; les tendances médicales projetées sur la base de l'expérience propre à l'organisation ; les changements de prestations proposés pour les aligner sur les autres régimes administrés par l'organisation ainsi que sur les pratiques du secteur ; les initiatives d'évitement des coûts ; les réserves d'assurance maladie par régime ; et les ratios de sinistres par régime, exprimés comme proportion du coût total du régime par rapport au total des primes perçues sur une période donnée. Les représentants des retraités défendent les prestations les plus larges possibles au coût le plus raisonnable.
- Dans le cas du Comité d'assurance maladie et vie du Secrétariat des Nations Unies (HLIC), celui-ci est composé de représentants de la direction et du personnel de l'ONU, ainsi que de représentants d'AFICS/NY, du PNUD et de l'UNICEF, qui sont membres du Comité sans droit de vote.
- Tous les régimes de prestations de santé administrés par le Siège des Nations Unies, à l'exception du régime HIP Health Plan de New York, sont des régimes de prestations de santé auto-assurés. Les primes sont déterminées sur la base de l'expérience réelle des demandes de l'année précédente ainsi que des coûts de demandes projetés et des frais administratifs versés aux TPA pour la période suivante du régime. Le niveau des soldes de réserve du régime est également pris en compte pour déterminer la nécessité d'augmenter les primes.
- Le Plan d'assurance médicale des Nations Unies (UN-MIP), qui est le régime d'assurance maladie destiné au personnel recruté localement, est désormais également examiné par le HLIC. Les efforts de plaidoyer des retraités au sein du HLIC concernant le MIP visaient également à continuer de promouvoir des améliorations pour le personnel recruté localement et les retraités couverts par le MIP, notamment des propositions visant à améliorer les structures de prestations et à mieux les aligner sur le Plan mondial des Nations Unies. Toutefois, les primes ont augmenté de 40 %, avec certaines modifications des prestations telles que des seuils de dépenses à la charge des assurés plus élevés, une réduction du nombre de séances de physiothérapie de 60 à 30 par an, et d'autres modifications des prestations du UN-MIP afin de mieux les aligner sur celles du Plan mondial. La principale raison de cette forte augmentation des primes est qu'aucune modification n'avait été apportée aux primes du MIP pendant de nombreuses années alors que les prestations avaient été améliorées. Entre-temps, alors que les salaires et les prestations de pension avaient augmenté, les réserves du MIP avaient été épuisées, rendant nécessaire l'augmentation de 40 %. Il convient de noter que les bénéficiaires du MIP paient 25 % et que l'Organisation paie 75 %.
- Dans le contexte des régimes basés aux États-Unis ainsi que du Plan mondial des Nations Unies, le HLIC avait, ces dernières années, recommandé d'utiliser les réserves pour atténuer l'augmentation des primes de certains régimes, ce qui avait permis de limiter les hausses. Cela n'a plus été jugé prudent, les réserves étant faibles, d'où l'augmentation substantielle des primes pour la période commençant le 1er juillet 2026.

3. Rôle plus large de plaidoyer des représentants des retraités

- Les membres retraités des Comités d'assurance maladie et vie ont été consultés par les inspecteurs de la Commission mixte d'inspection (JIU) qui ont effectué l'examen le plus récent de l'assurance maladie dans le système des Nations Unies en 2023. Dans le cas des représentants des retraités au HLIC, ils ont vivement plaidé pour le financement intégral de l'ASHI par les organisations et pour le droit de vote des représentants des retraités dans les Comités d'assurance maladie, ces deux éléments ayant ensuite été retenus comme priorités majeures par la JIU dans son rapport.

4. Associations individuelles — quelques exemples

- La direction d'AFICS/NY rencontre régulièrement des hauts responsables de l'ONU, notamment l'USG, Management Strategy, Policy and Compliance. Les questions relatives au financement intégral de l'ASHI, aux droits de vote des représentants des retraités dans les comités de santé des organisations et au meilleur MIP possible ont été soulevées à plusieurs reprises et depuis de nombreuses années auprès de l'USG, lors de réunions et par des lettres officielles. Des membres d'AFICS/NY siègent au HLIC de l'ONU.
- ARICSA, Autriche, s'occupe de la question de la décision récente de l'AIEA de ne plus verser de contribution à l'assurance maladie des futurs fonctionnaires.

5. Rôle de la FAFICS

- La FAFICS plaide en faveur d'un accès équitable aux prestations d'assurance maladie au coût le plus raisonnable possible. Son rôle est de représenter et de protéger les intérêts des retraités de l'ONU dans l'ensemble du système des Nations Unies. Cela est important car une modification dans une organisation des Nations Unies peut potentiellement devenir un problème pour les retraités ailleurs dans le système, par exemple la décision récente de l'AIEA de ne plus contribuer à l'assurance maladie des futurs fonctionnaires. La FAFICS offre donc une voix à l'échelle du système que les associations individuelles de retraités auraient davantage de difficultés à faire entendre seules. Il est important de noter que ces questions ne peuvent être portées à un niveau supérieur par la FAFICS qu'après avoir été soulevées et examinées par les Associations individuelles et lorsqu'elles ont des implications plus larges.
- La FAFICS intervient auprès des hauts responsables de l'ONU sur les questions relatives au financement de l'ASHI par les organisations, à la représentation pleine et entière des retraités dans les Comités d'assurance maladie des organisations, ainsi qu'à la qualité et au coût du MIP. L'ancien Président de la FAFICS a écrit à plusieurs reprises à l'USG, Management Strategy, Policy and Compliance, ainsi qu'au Secrétaire général de l'ONU, au sujet du financement de l'ASHI, de la représentation pleine et entière des retraités dans les Comités d'assurance maladie et vie et du meilleur MIP possible pour le personnel recruté localement.
- Dans de récentes communications de l'ancien Président de la FAFICS au Secrétaire général de l'ONU et à l'USG, Management Strategy, Policy and Compliance, il a été demandé que le Président de la FAFICS puisse s'adresser au HLCM sur les questions préoccupant les retraités.
- Pour mener à bien ses travaux, la FAFICS dispose d'un Comité permanent sur l'assurance maladie après la cessation de service et les soins de longue durée (ASHIL), qui travaille toute l'année sur les questions d'assurance maladie et vie touchant les retraités. Par l'intermédiaire de ce Comité et des sessions du Conseil, les Associations recensent les questions affectant les retraités dans leurs régions et pays. La FAFICS dispose de points focaux pour l'assurance maladie dans les différentes Associations, qui participent aux discussions sur les questions d'assurance maladie et sur les moyens de les traiter. Les travaux du Comité permanent sont donc déterminés par la demande. Les questions individuelles de soins de santé doivent être traitées au niveau de l'Association locale et, lorsqu'elles ont des implications plus larges, être portées au niveau de l'ASHIL.
- Récemment, une question qui préoccupait beaucoup les retraités était celle des soins de longue durée, ce qui a conduit le Comité permanent à accorder une attention considérable à cette question et à publier une Note d'orientation sur la planification des soins de longue durée, qui a été communiquée à toutes les Associations pour diffusion à leurs membres. À la suite de la réunion du 55e Conseil de l'année dernière et des préoccupations concernant les TPA, une enquête a été menée afin de déterminer les questions nécessitant des mesures supplémentaires et la manière de les traiter ; ces questions constitueront l'axe de travail du Comité permanent sur l'ASHIL pour la période 2026-2027.

29. Au cours de la discussion qui a suivi, il a été souligné que nous devons être clairs avec nos mandats sur notre rôle, notre mode de fonctionnement, les responsabilités de chacun et la manière dont les décisions sont prises. Nous devons veiller à ce que les différents processus soient transparents et à ce que nous y soyons correctement représentés. Bien que nous ne fixions pas les prestations et les coûts, nous avons une voix et exprimons des opinions, qui doivent être connues. Il est également important que chacun sache qui contacter sur les différentes questions. Pour préciser les responsabilités, nous pourrions, par exemple, dresser une cartographie des sections d'assurance maladie des organisations du système des Nations Unies chargées d'administrer les régimes et indiquer qui représente les retraités dans les différents comités d'assurance maladie qui supervisent ces régimes. Nous devons devenir la source d'informations actualisées sur les questions, notamment les pensions et l'assurance maladie, y compris sur les problèmes rencontrés et sur la manière dont nous veillons à ce que les intérêts des retraités soient défendus. Le partage d'informations sur des questions telles que la manière d'éviter les augmentations des coûts de l'assurance maladie constituerait un sujet important, car la hausse des coûts affecte tout le monde.

30. En conclusion, le Président a souligné l'excellent travail accompli par le Comité. Il a indiqué que nous devons expliquer notre rôle, notre mode de fonctionnement et la manière dont nous représentons les retraités. Il a demandé à Jay de diriger un groupe composé des Comités permanents sur l'ASHIL et les communications, avec Debbie, afin de se réunir et d'élaborer des communications pouvant être publiées sur notre site web ou par l'intermédiaire d'autres plateformes de la FAFICS. Jay a également communiqué avec l'UNHLIS afin de déterminer comment celui-ci pourrait réagir.

QD-Point 2

31. Concernant la communication de 2022 sur les questions de pension qui avait refait surface, le Président s'est entretenu avec le RSG, qui rassemblera tous les faits et y répondra. Le Président insistera auprès du RSG sur la nécessité d'agir rapidement afin que cette question ne s'enlise pas.

QD-Point 3

32. Il a été proposé d'organiser régulièrement des réunions publiques, peut-être sur une base trimestrielle.

QD-Point 4

33. Concernant la proposition du Pérou relative aux certificats de la Caisse des pensions soulevée lors de la réunion du Conseil, Delia assurera le suivi auprès de Rosemarie McClean.

34. La réunion a été levée.

Annexe

Décisions prises lors de la réunion du Bureau du 24 juillet

Le Président

- Préparera et diffusera un projet de cinq Priorités stratégiques avant le 13 août (fait).
- Préparera le premier projet de lettre du Président et le partagera avec les membres du Bureau afin qu'il soit envoyé dès que possible (fait).

La Secrétaire

- Partagera le plan de travail actuel du Bureau avec les membres du Bureau (fait).
- Mettra à jour l'adresse électronique Google, WhatsApp, et mettra à jour et diffusera les coordonnées des membres du Bureau (fait).
- Diffusera les CV des membres du Bureau (fait pour ceux disponibles).

Membres du Bureau

- Soumettront leurs CV à Delia (en cours).
- Mettront à jour le plan de travail correspondant à leur domaine de travail afin de tenir compte des décisions du 56e Conseil et le transmettront à Delia avant le 13 août (en cours).